



# Municipalité de Sainte-Ursule

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 439-25 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026.**

---

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et dépôt du projet fût fait lors d'une séance ordinaire le 2 décembre 2025, à l'effet que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente une modification au règlement 439-25 fixant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

**Date :** Mardi le 16 décembre 2025  
**Heure :** 20h00  
**Lieu :** 215 rue Lessard, Sainte-Ursule  
(Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 3ième JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025  
(2025-12-03)

*Guylaine St-Louis*  
Guylaine St-Louis  
Directrice générale et Greffière-trésorière  
Tél. : 819-228-4345  
Fax. : 819-228-8326  
[www.sainte-ursule.ca](http://www.sainte-ursule.ca)

215, rue Lessard  
Sainte-Ursule (Québec)  
J0K 3M0



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

### **AVIS PUBLIC**

---

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 439-25**

#### **FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026.**

---

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 3 décembre 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.

*Guylaine St-Louis*  
Guylaine St-Louis,  
Directrice générale et greffière-trésorière